



ALPES MARITIMES

CHSDI DU 4 DECEMBRE 2009

Monsieur PEICLIER Président du CHS ouvre la séance directement par une question d'actualité : il est en contact avec le Préfet pour renforcement des équipes administratives des centres de vaccination. Les chefs de service doivent recenser les candidatures sur la base du volontariat (5% des agents DGFIP soit environ 120 agents), essentiellement sur les 4 centres de Nice (Charles Hermann – Le Ray – Garibaldi – St Roch). Il suivra lui-même la gestion de ces agents ; pas de réquisition pour le moment.

La question a été posée sur l'obligation pour ces agents de se faire vacciner. Bien évidemment le vaccin leur sera proposé en priorité mais non obligatoire.

Les vacances peuvent être effectuées en semaine sur le temps de travail comme le week end.

Après avoir désorganisé les services de la santé publique dans les départements, le gouvernement constate aujourd'hui son incapacité à assurer dans de bonnes conditions la vaccination massive de la population.

F.O.-DGFIP, déplore que le démantèlement organisé du service public aboutisse à ces solutions d'urgence pour palier des insuffisances créées de toutes pièces par nos dirigeants. A croire que les agents des administrations financières ont échappé à la surcharge de travail induite par les suppressions d'emplois successives.

2 déclarations liminaires sont ensuite lues.

Monsieur PEICLIER répond sur certains points :

- suppression d'emplois : nous ne sommes pas dans la bonne instance
- **Antibes** pôle téléphonique : des ventilateurs seront distribués, mise en place de goulottes pour les fils électriques qui traînent
- **Caddeï / Thiers** : débats sur la consultation de l'ergonome. Monsieur DESSIMOULIE explique que suite à un cahier des charges, des plans d'architecte seront produits. Il a déjà demandé l'avis de l'ergonome. Il lui a été opposé que cette dernière n'intervenait pas au niveau des plans. Mais elle doit intervenir avant la fin des travaux. Nous avons rappelé l'expérience du SIP de Grasse où l'ergonome a travaillé sur plan bien en amont des travaux. Mr DESSIMOULIE nous annonce une autre forme d'ergonomie « à postériori » pour la mise en place des nouvelles structures.

Pour FO, c'est tout simplement la preuve du mépris de nos dirigeants « parisiens » de la réalité du terrain. La création des SIP à marche forcée aboutit à ces incohérences. Nous exigeons donc que l'ergonome travaille déjà sur les plans.

Monsieur PEICLIER devant assister à une autre réunion et avant de partir s'engage par rapport au DUERP d'en faire un vrai document de travail et notamment sur les risques classés A et B. Il rappellera aux chefs de service leurs responsabilités.

Point sur les DTA :Présentation par Monsieur THIRIET (inspecteur hygiène et sécurité) du dossier technique amiante.

Après avoir dressé le bilan national un point est fait concernant le 06, 4 sites concernés Caddeï, Durante ,Cagnes et Cannes à la DGFIP, 2. à la Douane.

La règlementation oblige le repérage dans les DTA ou dans les diagnostics avant travaux.

La stratégie d'action ministérielle : retrait de tous les matériaux friables
retrait ou encapsulage des matériaux non friables
surveillance triennale
mise à jour des DTA

Pour le département, ces actions étaient déjà prévues dans le cadre du plan de relance :
Caddeï retrait des matériaux friables/**Durante et Cannes** encapsulage/**Cagnes** retrait sauf pour le SIE

Pour la douane, à la **Direction Régionale**, les dalles seront enlevées et à **Menton** la cheminée sur le toit de la brigade n'est pas dégradée ;

Point sur le Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels

Pour la **DGFIP** 120 fiches sont présentées. Les risques A et B seront tous retenus dans le cadre du plan de prévention 2010 (sauf pour l'amiante qui est pris dans le plan de relance) ainsi que quelques risques C et D. Les sites restructurés (Cagnes et Grasse) devront mettre à jour leurs fiches.

La **DIRCOFI** adressera son DUERP pour le prochain CHS.

La **DDCCRF** devant déménager début janvier dans le cadre de sa fusion avec les services préfectoraux n'en présente pas pour l'instant.

La **DOUANE** doit encore compléter son DUERP. Son BOP étant régional, elle a des difficultés à le mettre en œuvre.

Toutes les organisations syndicales se sont abstenues sur le vote. Même si nous l'avons réclamé depuis des années, nous ne pouvons pas cautionner un document qui ne tient pas compte des difficultés des personnels. Par rapport au stress et à la souffrance au travail, la seule solution proposée est une formation à la gestion de ce stress. On ne veut pas s'attaquer aux véritables causes que sont les suppressions d'emplois!

Questions diverses :

Cagnes sur mer : problème avec un ouvrier travaillant sur le chantier amiante et qui se promène dans le centre avec sa combinaison de protection. Un rappel à l'entreprise sera fait.

Suite aux odeurs persistantes, les représentants du personnel ont demandé un dépistage systématique des gaz de la station d'épuration et de leur toxicité : mise en place par le CHS d'un détecteur à demeure

Grasse ; il est redemandé qu'après la fin des travaux, un ménage complet soit effectué.

Suite aux diverses restructurations il est demandé également des exercices d'évacuation.

Un rappel du **protocole bruit** doit être fait aux entreprises dans les sites en travaux.

Suite au défaut de maintenance des dérouleurs d'essuie-mains, nous avons demandé de revoir la proposition faite par l'ACMO concernant des sèche-mains électriques spéciaux à Caddeï.

Mougins : un nettoyage à fond de la moquette existante.

Vos représentants FO/ V ROMAND, B DEMAUX, E LESPAGNOL, P CINQ